



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12^e jour du mois d'août 2025 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Mesdames, François Thibault, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, Ginette Sheehy et Audrey Charron-Brosseau.

Monsieur Gilles St-Amand, conseiller est absent (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h34 déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire du 8 juillet 2025
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1
- 8. Transport (travaux publics)**
 - 8.1 Appel d'offres 2025-01– réfection de la chaussée/chemin de la Rouge
 - 8.2 Appel d'offres sur invitation – préparation et livraison de la réserve de sable et sel pour l'hiver 2025-2026
 - 8.3 Appel d'offres sur invitation – travaux de marquage de la chaussée pour les années 2025-2026-2027
 - 8.4 Appel d'offres sur invitation – travaux d'épandage de chlorure de calcium et travaux de pour les années 2026, 2027 et 2028
 - 8.5 Appel d'offres sur invitation – travaux de pulvérisation d'enrobé bitumineux
 - 8.6 Autorisation d'achat d'une flèche de signalisation avec support et gyrophare pour la nouvelle camionnette F-250
 - 8.7 Autorisation de procéder aux travaux de pulvérisation d'enrobé bitumineux et de changement de ponceaux / chemin du Lac-à-la-Loutre

8.8 Réparation ou vente du tracteur New Holland 2011

9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)

9.1 Dépôt du rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable

9.2 Demande d'appui de la Municipalité du Canton de Hemmingford – dénonciation des déversements sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministre de l'Environnement

10. Santé et bien-être

11. Urbanisme, Environnement et Développement

11.1 Installation de biens, d'équipements sur les emplacements propriétés de la Municipalité d'Huberdeau

11.2 Demande de congé sans traitement de l'officier municipal en bâtiment et en environnement.

11.3 Avis de motion et dépôt projet de règlement # 382-25 modifiant le règlement # 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

12. Loisirs et Culture

12.1

13. Varia

13.1 Octroi d'un budget / visite de l'équipe de Culture Laurentides

13.2 Application de l'article 8.3 du règlement de zonage relatif aux enseignes et affiches extérieures

13.3 Modification du règlement 352-22 relatif au stationnement et à la circulation

14. Période de questions

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION 133-25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout des points 13.1 à 13.3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 134-25

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le greffier-trésorier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 106-25 à 132-25 inclusivement.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

En raison des températures exceptionnellement chaudes et de la sécheresse qui touchent la région depuis plusieurs semaines. Monsieur Benoit Chevalier, maire, mentionne aux citoyens qu’il y a présentement une interdiction totale de faire des feux à ciel ouvert, il mentionne également que le niveau de la nappe phréatique est actuellement bas, il demande de faire preuve de vigilance et de collaboration afin de réduire la consommation d’eau potable.

Monsieur le maire informe les citoyens que suite à la présentation par Monsieur Gilles St-Amand, conseiller, du projet **Commémoration des activités du centenaire de Frédéric Back à Huberdeau** lors d’appel de candidatures pour le **Prix d’histoire du Gouverneur général pour l’excellence des programmes commautaires**, que lors de la première série d’examens des dossiers que notre candidature a été sélectionnée pour apparaître sur la courte liste des finalistes de la présente édition.

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 135-25

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12327 à 12335 inclusivement au 12/08/2025 pour un montant de 11 537.86\$, des comptes à payer chèques numéro 12336 à 12343 inclusivement au 12/08/2025 au montant de 3 849.89\$, des salaires payés numéro 501456 à 501502 inclusivement pour un montant de 30 339.00\$, des prélèvements payés numéro 877 à 892 inclusivement pour un montant de 58 716.74\$ ainsi que des prélèvements à payer numéro 893 à 905 inclusivement pour un montant de 8 865.34\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12327	3407861 Canada inc.	Remb. Trop payé (remplace chèque expiré #12116)	254.37\$
12328	Drolet Faber Marie-Claude, Spadafora Séverine	Remb. Trop payé (remplace chèque expiré #12083)	404.69\$
12329	Drolet Faber Marie-Claude, Spadafora Séverine	Remb. Trop payé	524.47\$
12330	Gervais Lydie	Remb. Trop payé	172.05\$
12331	Gourdeau Kalahan, Beaulieu Sylvie	Remb. de taxes (remplace chèque expiré # 11976)	45.50\$
12332	Côté Catherine	CCU, formation CCU (remplace chèques expirés # 11943 et 12119)	90.00\$
12333	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains juillet 2025	1 630.61\$
12334	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Raccordement borne de recharge électrique	3 909.15\$

12335	Prévost Dénéigement	Fauchage des accotements 2025	4 507.02\$
TOTAUX CHÈQUES			11 537.86\$
501456 - 501502	Employés	Salaires juillet 2025	30 339.00\$
877	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective juillet 2025	5 304.82\$
878	Bell Mobilité	Cellulaires juillet 2025	197.14\$
879	Cogeco	Internet du 28/07/25 au 27/08/25	85.03\$
880	Comité des Loisirs d'Huberdeau	Subvention Fête nationale du Québec 2025	5 000.00\$
881	Équipe Laurence	Service ingénierie - actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussée	1 368.20\$
882	Eurofins Environex	Analyses d'eau juillet 2025	42.83\$
883	Hydro-Québec	Électricité système soltek	25.27\$
884	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux juin 2025	303.24\$
885	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville juillet 2025	1 600.45\$
886	Ministère du Revenu du Québec	DAS juillet 2025	12 111.18\$
887	Nordikeau inc.	Bilan SQEEP 2024 - 2e vers. (25%)	1 092.26\$
888	Receveur général du Canada	DAS juillet 2025	3 401.67\$
889	Receveur général du Canada	DAS juillet 2025	665.18\$
890	Énergies Sonic inc.	Essence, diesel	5 924.00\$
891	Sport Direct.ca	kit d'installation, poteaux, filets, filets diviseurs (terrain pickleball)	3 836.47\$
892	Ville de Mont-Tremblant	Ajustement quote-part 2024 - service incendie Quote-part 2025 service incendie - 4e vers. (4/4)	17 759.00\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			89 055.74\$
TOTAL			100 593.60\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12336	Biblio RPL Itée	Séparateurs pour tablette	258.69\$
12337	Les Bois Rond inc.	Pierre, gravier	1 243.68\$
12338	Centre du Camion Galland Itée.	Inspection mécanique 6 roues	260.54\$
12339	Centre du Camion Mont-Laurier 2009 inc.	Clé pour capot	67.16\$
12340	Défi Sport Tremblant	Douille	13.78\$
12341	J.-René Lafond	Réparation tracteur	720.12\$
12342	Longus Équipement inc.	Tube, retour tuyau hydraulique	184.46\$
12343	Service d'Arbres Loiselle	Abattage 3 érables à Giguère (garage)	1 101.46\$
TOTAUX CHÈQUES			3 849.89\$
893	Apsam	Formation - creusement, excavation et tranchée travailler de façon sécuritaire	190.00\$
894	Camion Freightliner Mont-Laurier	Lumière	177.43\$
895	Librairie Carpe Diem	Livres	299.89\$
896	Gilbert P. Miller & fils	Niveleuse (15/07)	1 106.64\$
897	Matériaux SMB Huberdeau inc.	Capuchon poussoir, bois, peinture signalétique, asphalte froide, monture rouleau, adaptateur, soupape, ruban teflon, vis, coude, écrous, boulons, poly-plug, bac 45L, peinture antirouille, ruban, mèche, poignée, câble, manilles, tendeurs, serre-câbles, cosse câble, mousquetons, morillons, collier serrage, brouette, ciment	2 911.54\$
898	MRC des Laurentides	Permis projet fibre optique - 206, rue Principale	357.63\$
899	PFD Avocats	Rédaction mise en demeure, frais d’huissier	1 739.94\$
900	Pièces d'Auto P. B. Gareau	Raccords, guenilles, nettoyeur à freins	210.34\$
901	Pilon & Ménard, Huissiers de Justice inc.	Remises documents	720.98\$
902	Pompage Sanitaire 2000	Vidange fosse scellée - 203, rue Principale Location toilette du 01/07/25 au 31/07/25	627.62\$

903	Purolator	Frais de transport	10.58\$
904	Spectralite	Panneaux arrêt	143.42\$
905	Visa Desjardins	Courrier recommandé, timbres, frais de repas, café, crème à café, boîte chiffons, rouleaux et plateaux à peinture, abonnement mensuel zoom, frais annuels, remise sur achats	369.33\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			8 865.34\$
TOTAL			12 715.23\$

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu’il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 136-25

8.1 APPEL D’OFFRES 2025-01 – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE / CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU QU’ une demande d’appel d’offres a été faite en date du 25 juin 2025 via le système électronique d’appel d’offres (SEAO) pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin de la Rouge;

ATTENDU QUE suite à cet appel d’offres, quatre (4) soumissions nous ont été transmises;

ATTENDU QU’ après l’analyse des soumissions par la firme d’ingénierie Équipe Laurence, la soumission déposée par Pavages Multipro, est jugée conforme aux exigences du document d’appel d’offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que l’offre reçue de Pavages Multipro pour des travaux de réfection sur le chemin de la Rouge au montant de 358 910.90\$ plus taxes est retenue, cette offre étant la plus basse et conforme aux exigences du document d’appel d’offres. Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX GLOBAL (SANS LES TAXES)
Pavages Multipro	358 910.90\$
LEDG inc.	373 341.50\$
Uniroc	385 966.10\$
Inter Chantiers inc.	436 133.77\$

Les fonds nécessaires au paiement de cette dépense seront pris à même la subvention confirmée pour ces travaux.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 137-25

8.2 APPEL D’OFFRES SUR INVITATION – PRÉPARATION ET LIVRAISON DE LA RÉSERVE DE SABLE ET SEL POUR L’HIVER 2025-2026

ATTENDU QU’un appel d’offres sur invitation a été fait auprès de 3 fournisseurs pour la préparation et la livraison de la réserve de sable et sel pour l’hiver 2025-2026;

ATTENDU QUE trois (3) offres nous ont été transmises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil autorise l’octroi du contrat pour la réserve de sable à Excavation Lionel Provost pour la fourniture et la livraison :

- 2850 tonnes de sable tamisé transporté à notre site (110, chemin de la Rouge) au coût de 11.00 \$ la tonne, tel que soumis en date du 31 juillet 2025 avec un mélange de 3% (86 tonnes) de sel à glace fourni par la municipalité pour un total de 2 936 tonnes;

Que le conseil autorise l’octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de sel à glace à Sel du Nord pour l’hiver 2025-2026 au coût de 126.75 \$ la tonne tel que soumis en date du 1^{er} août 2025.

- Dont 86 tonnes de sel à glace devront être livrées à la sablière de Lionel Provost
- Les autres livraisons devront être livrées au 110, chemin de la Rouge (selon les besoins).

Que le directeur général est autorisé à transmettre cette résolution qui fera office de contrat.

Fournisseurs	Prix sable	Prix sable et sel	Prix sel à glace
Excavation Lionel Provost	11.00 \$ / tonne	Aucun prix de soumis	Selon l’offre de Sel du Nord
Les Bois Rond inc.	14.70 \$ / tonne	Aucun prix de soumis	Selon l’offre de Sel du Nord
Sel du Nord	N/A	N/A	126.75 \$ / tonne

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 138-25

8.3 APPEL D’OFFRES SUR INVITATION – TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSEE POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

ATTENDU QU’un appel d’offres sur invitation a été fait pour des travaux de marquage de la chaussée (plus ou moins 25 kms) pour les années 2025, 2026 et 2027, consistant au traçage d’une ligne axiale jaune simple de 120mm réfléchissante norme MTQ, frais de transport, signalisation et déplacement inclus auprès de 4 entrepreneurs;

ATTENDU QUE quatre (4) offres nous ont été transmises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l’offre de services reçue de Lignes-Fit inc. en date du 5 août 2025 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à notre demande.

Que le directeur général est autorisé à transmettre cette résolution qui fera office de contrat.

Fournisseurs	Prix au kilomètre	Mobilisation /démobilisation	Autres frais
Lignes-Fit inc.	350.00 \$ / km	inclus	aucun
Lignes Maska	479.00 \$ / km	inclus	aucun
Lignes Escali Pro	480.00 \$ / km	inclus	aucun
Marquage SMQ inc.	625.00 \$ / km	250.00 \$	aucun

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 139-25

8.4 APPEL D’OFFRES SUR INVITATION – TRAVAUX D’ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

ATTENDU QU’un appel d’offres sur invitation a été fait pour la fourniture, le transport et l’épandage de ± 55 000 litres de chlorure de calcium 35% (± 8ms de route, 2 épandages par été, mai et août) pour les années 2026, 2027 et 2028;

ATTENDU QUE deux (2) offres nous ont été transmises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l’offre de services reçue de Les Entreprises Bourget en date du 5 août 2025 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à notre demande.

Que le directeur général est autorisé à transmettre cette résolution qui fera office de contrat.

Fournisseurs	Prix litre 2026	Prix litre 2027	Prix litre 2028	Autres frais
Les Entreprises Bourget	.4375\$	0.4510\$	0.4645\$	aucun
Multi Routes	.455\$	.475\$	.495\$	aucun
Somavrac	Nous a informé qu’il ne présenterait pas d’offre pour ce contrat			

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 140-25

8.5 APPEL D’OFFRES SUR INVITATION – TRAVAUX DE PULVÉRISATION D’ENROBÉ BITUMINEUX

ATTENDU QU’ un appel d’offres sur invitation a été fait pour des travaux de pulvérisation d’enrobé bitumineux pour les chemins du Lac-à-à-Loutre, Lac-Blanc et Gray Valley (plus ou moins 18 200 mètres carrés) ;

ATTENDU QUE deux (2) offres nous ont été transmises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l’offre de services reçue de Construction HDF inc. en date du 8 juillet 2025 et portant le numéro 25-0795 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à notre demande.

Que le directeur général est autorisé à transmettre cette résolution qui fera office de contrat.

Fournisseurs	Taux	Mobilisation
Construction HDF inc.	0.81 \$ / mètre carré	1 500 \$
A.C.I. inc.	1.09 \$ / mètre carré	aucune

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 141-25

8.6 AUTORISATION D’ACHAT D’UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION MOTORISÉE AVEC SUPPORT ET GYROPHARE POUR LA NOUVELLE CAMIONNETTE FORD 250

ATTENDU QU’ un appel d’offres sur invitation a été fait auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture d’une flèche de signalisation motorisée sur support avec gyrophare, pour installation sur la nouvelle camionnette F-250

ATTENDU QUE deux (2) offres nous ont été transmises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que les offres reçues en date du 14 juillet 2025 de Pièces d’Auto P & B Gareau au montant de 4 055.21\$ taxes incluses et portant le numéro 11949 est retenue, celle-ci étant la plus basse.

Fournisseurs	Prix taxes incluses
Pièces d’Auto P & B Gareau 2012	4 055.21\$
Zone technologie Électronique inc.	4 098.51\$

Que le conseil autorise également l’achat d’un support arrière (back rack) pour un montant approximatif de 500\$.

Les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses seront pris à même le surplus accumulé affecté, comme prévu au plan triennal d’immobilisation.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 142-25

8.7 AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE PULVÉRISATION D’ENROBÉ BITUMINEUX ET DE CHANGEMENT DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QUE le 8 avril 2025 le conseil a autorisé la présentation d’une demande de subvention dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale (PAVL), volet projets particuliers d’amélioration (PPA-CE) pour un montant de 75 000\$ pour des travaux de pulvérisation d’enrobé bitumineux et de changement de ponceaux sur le chemin du Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QUE le 17 juillet nous avons eu confirmation de l’octroi d’une aide financière maximale de 31 730\$ pour des travaux d’amélioration des routes de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise le responsable de travaux publics à effectuer ou à faire effectuer les travaux de pulvérisation de l’enrobé bitumineux et de changement de ponceaux pour un montant estimé à plus ou moins 55 000\$.

Les fonds nécessaires au paiement de cette dépense seront pris à même la subvention confirmée pour ces travaux, ainsi que par le surplus accumulé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 143-25

8.8 RÉPARATION OU MISE EN VENTE DU TRACTEUR NEW HOLLAND 2011 ET ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE le tracteur New Holland Boomer 3050 2011 nécessite des réparations;

ATTENDU QU'une estimation pour effectuer la réparation nous a été transmise par J.-René Lafond inc. le 7 juillet 2025, laquelle chiffre le coût des travaux à 34 499.96\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Qu'étant donné le coût élevé pour effectuer la réparation que le conseil autorise le directeur général à procéder à la vente du tracteur via le centre d'acquisition gouvernemental (CAG).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

RÉSOLUTION 144-25

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la stratégie d'économie d'eau potable mise à place en mars 2011 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle adresse plusieurs mesures aux municipalités dont :

- Produire le bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;
- Mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau en fonction de l'indicateur de pertes d'eau;
- Mettre en place les actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs en fonction de l'indicateur de consommation résidentielle;
- Mettre en place des actions progressives qui concernent la gestion durable de la ressource et des actifs municipaux;
- Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt par la directrice générale adjointe du rapport annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable, lequel impose pour les municipalités qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles, le relevé de ceux-ci au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.

Que le conseil accepte le rapport tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 145-25

9.2 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD – DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS SUR LES TERRES AGRICOLES ET DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le *Journal de Montréal* du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des

déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts des municipalités – adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation – leurs ressources limitées ne permettent pas d’assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT que le problème dépasse largement la capacité d’intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province de Québec;

CONSIDÉRANT que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d’eau potable, l’une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

CONSIDÉRANT que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

CONSIDÉRANT que la lenteur de réaction du ministère de l’Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d’inaction devant une crise environnementale majeure;

CONSIDÉRANT que l’absence d’un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d’activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l’intérêt public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil appui la Municipalité d’Hemmingford dans sa démarche afin que le ministre de l’Environnement dépose dans les plus délais un plan d’action provincial, clair et concret qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;

Que la municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu’à présent et insiste sur l’urgence d’une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l’enjeu;

Que cette résolution soit transmise :

- Au ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Au ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation;
- Au président e la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- À l’Union de Productions Agricoles du Québec (UPAQ);
- À l’union des municipalités du Québec (UMQ);
- À l’Association de directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- À la députée provinciale de Labelle, Madame Chantale Jeannotte.

Que la municipalité exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 146-25

11.1 INSTALLATION DE BIENS, D'ÉQUIPEMENTS, ETC. SUR LES EMPLACEMENTS PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

ATTENDU QUE nous avons constaté que certaines personnes, organismes installent sur des emplacements propriétés de la Municipalité d'Huberdeau et ce sans autorisation préalable, des biens, équipements, fleurs, affiches, etc.;

ATTENDU QU'afin d'assurer la sécurité, le respect des lieux, la propreté et le contrôle de ces emplacements une directive doit être appliquée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

D'informer la population qu'il est interdit d'afficher, d'installer, de déposer ou de mettre en place sur les emplacements propriété de la Municipalité d'Huberdeau, tous objets, affiches, équipements, etc. sans avoir obtenu l'autorisation de la direction;

La direction pourra exiger un plan ou tout document nécessaire à la prise de décision.

La municipalité se réserve le droit de faire retirer ou de retirer tous objets, équipements, affiches, fleurs, etc. ayant été installés sans autorisation de la direction.

De mandater l'officier municipal en bâtiment et en environnement à faire l'inventaire des endroits propriété de la Municipalité ou des biens, équipements, etc. ont été installés sans autorisation au préalable et de les informer de cette directive.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 147-25

11.2 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'officier en bâtiment et en environnement a fait une demande afin que son horaire de travail soit modifié du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} avril 2026 à 2 jours de travail semaine;

ATTENDU QUE cette demande a été refusée, par le directeur général étant donné la charge de travail à accomplir par l'officier municipal en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE suite à ce refus, celui-ci demande au conseil d'obtenir un congé sans traitement pour la même période, cette possibilité étant mentionnée à l'article 24 de son contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que cette demande est refusée, étant donné qu'une seule personne est responsable du service d'urbanisme, l'article 24 du contrat stipulant que le conseil peut accorder à l'officier municipal en bâtiment et en environnement un tel congé, s'il le juge valable et possible, ce qui est impossible pour ce poste présentement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 148-25

11.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 382-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 318-18 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller François Thibault de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement numéro 382-25 modifiant le règlement numéro 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 382-25 amendant le règlement numéro 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12- LOISIRS ET CULTURE

13- VARIA

RÉSOLUTION 149-25

13.1 OCTROI D'UN BUDGET / VISITE DE L'ÉQUIPE DE CULTURE LAURENTIDES

ATTENDU QUE le mercredi 27 août 2025 le conseiller responsable de la culture et la technicienne en loisirs auront le plaisir d'accueillir l'équipe de Culture Laurentides afin de leur permettre une visite de notre municipalité, pour laquelle une programmation a été établie, laquelle prévoit un pique-nique dans le Parc Ghyslaine et Frédéric Back;

ATTENDU QU'afin de bien organiser cette rencontre certaines dépenses devront être effectuées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Qu'un budget de 200\$ maximum est accordé pour l'organisation de cette journée.

Ces dépenses seront payées à même le budget 2025 dédié à la culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 150-25

13.2 APPLICATION DE L'ARTICLE 8.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIF AUX ENSEIGNES ET AFFICHES EXTÉRIEURES

ATTENDU QUE nous constatons une augmentation d'installation d'enseignes et d'affiches que ne respecte pas l'article 8.3 du règlement de zonage présentement en vigueur;

ATTENDU QUE ceci contribue à la pollution visuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

D'autoriser le service des travaux publics à procéder au retrait des enseignes et affiches installées sur les endroits publics (poteaux d'Hydro Québec, bord de chemin, terrains municipaux, etc.).

De mandater l'officier municipal en bâtiment et en environnement à mettre en application l'article 8.3 du règlement de zonage pour les résidences, commerces et institution, afin que ceux-ci se conforme à la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 151-25

13.3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 352-22 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande afin de prolonger la zone de stationnement interdit sur la rue de la Rivière, soit de prolonger du 112 jusqu'au 120 rue de la Rivière;

ATTENDU QUE nous avons également reçu une demande afin d'interdire le stationnement sur le chemin du Lac-à-la-Loutre côté nord du chemin Gilles au chemin Trudel;

ATTENDU QUE le conseil après discussion est en accord avec la prolongation de la zone d'interdiction de stationnement sur la rue de la Rivière, mais est cependant en désaccord avec la mise en place d'une zone d'interdiction sur le chemin du Lac-à-la-Loutre, du côté nord (du chemin Gilles au chemin Trudel);

ATTENDU QU'afin d'assurer la sécurité des piétons sur le chemin du Lac-à-la-Loutre et de ralentir la circulation, de voir la possibilité de la mise en place de dos d'ânes allongés permanents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

D'autoriser le directeur général à entreprendre les procédures afin de modifier le règlement 352-22 afin de prolonger la zone d'interdiction de stationnement sur la rue de la Rivière jusqu'au 120.

D'autoriser le directeur général à faire des demandes de prix pour la mise en place de dos-d'âne allongés permanents sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 152-25

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

De clore la séance ordinaire du 12 août 2025, il est 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.